Ministère chargé de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro du titre électronique : **MMF-2022-034865-00**

PERMIS DE NAVIGATION / *PERMIT FOR NAVIGATION*

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution. En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration. *Issued under the provisions of national Regulation decree 84-810 of 30 August 1984 , as amended, concerning the safety of life at sea, habitability on ships and pollution prevention . Pursuant to Regulation annexed to the Order of 23 November 1987 amended, the periodic inspection for the renewal or endorsement of this certificate must be requested in writing by the shipowner one month before its expiry date.*

1- LE NAVIRE / *SHIP*

Nom du navire / *Shipname*	ANTHIAS
Numéro OMI / *IMO number*	
Port d'immatriculation / *Homeport*	NICE
Numéro d'immatriculation / *Registration number*	934670

2- DELIVRANCE / RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS
ISSUE / ENDORSEMENT TO EXTEND THE VALIDITY

Le présent permis de navigation est délivré pour une durée illimitée.
This permit for navigation is valid for an unlimited period

Lieu / *Issue at* : NICE
Date / *Date of issue* : 30/11/2022
Nom de l'agent autorisé / *Authorized official* : GARDET Emmanuel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction des Affaires Maritimes

3- CONSTRUCTION / *CONSTRUCTION*

3.1 Caractéristiques du navire / *Ship particulars* :

Longueur hors tout / *Length overall* (m) : 4,2	Date de pose de quille / *Keel laying* : 09/08/2017
Longueur de référence / *Length B.P* (m) :	Divisions applicables / *National regulations* : Principale : D 236 - Ved. surveillance, assistances, sauvetage
Jauge brute Londres / *Gross tonnage* (UMS) : 0,23	Date de Visite de Mise en Service / *Initial survey* : 20/11/2017
Jauge brute Oslo / *Gross tonnage*(Tx) :	Type de navire / *Description of ship* : Vedette de surveillance d'assis. et de sauvetage
Largeur / *Breadth* (m) : 1,75	Indicatif radio / *Callsign* :
Creux / *Depth* (m) :	MMSI / *MMSI number* :
Puissance propulsive / *B.H.P* (kW) : 18	Zone radio SMDSM / *GMDSS area* : A1

3.2 Franc-bord / *Loadline* :

Il lui a été attribué un franc-bord de / *Loadline freeboard position* : (mm)
Date de la dernière visite à sec / *Drydock survey* :
Matériau de coque / *Hull framework* : PNEUMATIQUE
Gestion de la certification de franc-bord du navire / *Loadline certification manager* :

3.3 Conditions de navigation / *Condition of navigation* :

Catégorie de navigation et parcours autorisé / *National navigation category and specific navigation place* : 4ème restreinte
Durée maxi. de séjour à la mer (heures) : 3
Commentaire de parcours autorisé :

Autres conditions ou limitations d'exploitation / *Other operational restrictions* :
4ème limitée à 2 milles de la terre la plus proche.
NAVIGATION DIURNE

Ministère chargé de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro du titre électronique : **MMF-2022-034865-00**

Liée à la Catégorie de conception C. A proximité de la côte;vent jusqu à 6 échelle Beaufort; hauteur de vague jusqu à 2 H

Le navire bénéficie des exemptions suivantes / *Exemptions :*

Nombre maximal de **personnes à bord** / *Maximum number of person on board* : 3, dont / Included :

Membres de l'équipage / *Seamen* : 3

Personnel spécial / *Special crew* : 0

Passagers / *Passengers* : 0

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution. L'armateur est tenu de maintenir son navire dans les conditions approuvées par l'administration. *The navigation permit certifies that the checks carried out under conditions determined by the french Minister of the Sea did not detect any apparent defect likely to prevent the vessel from sailing for reasons of safety , habitability or ship's hygiene, prevention of maritime occupational hazards or pollution prevention . The shipowner must maintain the vessel under the conditions approved by the administration.*

Vous pouvez vérifier ce titre de sécurité sur le site internet https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/verifierValiditeTitreSecurite

You can check this certificate on the web site https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/verifierValiditeTitreSecurite

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la mer

Code des transports
Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié
Arrêté du 23 novembre 1987 modifié

CSN MARSEILLE
16 RUE ANTOINE ZATTARA -
CS 70248
13331 MARSEILLE

COMMUNE ANTIBES
COURS MASSENA
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE
06600 ANTIBES

N° MA/2022/1530

RAPPORT DE VISITE PÉRIODIQUE DU NAVIRE «ANTHIAS»

Aujourd'hui 30 novembre 2022 à ANTIBES, le navire «ANTHIAS» immatriculé **NI 934670** a fait l'objet d'une Visite périodique de sécurité.

La commission de visite du CSN MARSEILLE composée de :

-Président de commission, GARDET Emmanuel

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations prévues par le décret **n°84-810 du 30 août 1984**. La commission a visité le navire en se conformant aux prescriptions du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour application, et a consigné dans ce procès-verbal le résultat de ses opérations.

1. CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

NOM DE NAVIRE :	ANTHIAS		COMMUNE ANTIBES COURS MASSENA DIRECTION DE LA LOGISTIQUE 06600 ANTIBES Tél : 0492905138 Courriel : geraldine.cassebois@ville-antibes.fr
TYPE DE NAVIRE :	Vedette de surveillance	N°IMO:	
JAUGES :	.23 UMS	ZONE RADIO: N° MMSI: INDICATIF RADIO:	
PUISSANCE PROPULSIVE :	18 Kw	LONGUEURS DU NAVIRE HORS TOUT: DE REFERENCE: ENTRE PERPENDICULAIRE: LARGEUR DU NAVIRE:	 4.2 metre(s) 4.2 metre(s) 1.75 metre(s)
REGLEMENTATION APPLICABLE : PRINCIPALE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION : SECONDE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION :	 D 236 - Ved. surveillance, assistances, sauvetage 01/01/2017	DATES DE MISE EN CHANTIER: POSE DE QUILLE: MISE EN SERVICE:	 2017 09/08/2017 20/11/2017
ENGIN PRINCIPAL : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : DUREE DE VALIDITE MAXIMUM DU PN : ENGIN SECONDAIRE : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : CRITÈRE D'ÉVALUATION :	 5 2		

2. CATEGORIE DE NAVIGATION

CATEGORIE DE NAVIGATION :	4ème restreinte
CONDITIONS D'EXPLOITATION :	4ème limitée à 2 milles de la terre la plus proche. NAVIGATION DIURNE Liée à la Catégorie de conception C. A proximité de la côte;vent jusqu à 6 échelle Beaufort; hauteur de vague jusqu à 2 H
COMMENTAIRES PARCOURS AUTORISE :	

EXEMPTIONS :	
COMMENTAIRES EQUIPAGE :	
DUREE MAXIMALE DE SEJOUR A LA MER (EN HEURES):	3
Nombre maximum de personnes à bord : 3 dont 3 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 0 passagers.	

3. CERTIFICATS

Certificat	DATE DE DELIVRANCE AUTORITE	DATE EXPIRATION	DATE DE VISA AUTORITE	COMMENTAIRES

4. CONSTATATIONS

Les contrôles et vérifications suivants ont été réalisés à bord du navire :

4.1 PLANS ET DOCUMENTS

Documents du navire :

- Acte de francisation (X1).
Sans observation.

- Document unique de prévention (DUP) (X1).
Sans observation.

- Autre document (X1) - Déclaration de l'exploitant ART. 130.8.
Sans observation.

Organisation des visites de sécurité :

- Date prévue de prochaine visite au sec (navire de moins de 12m) - Visite à sec réalisée le 30/11/2022.
Sans observation.

4.2 APPAREILS DE PROPULSION ET AUXILIAIRES

Machine principale :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Moteur hors-bord (X1) - Moteur hors bord 25 CV MERCURY, 2 temps. Barre franche	Sans observation
Dispositif de sécurité pour couper l'allumage du moteur hors-bord si personne seule à bord	Sans observation
Trousse d'outillage moteur - gonfleur	Sans observation
Avirons	Sans observation

Auxiliaires de propulsion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Réservoir ou nourrice à essence (X1) - 25L normes ISO 13591	Sans observation

4.3 PROTECTION CONTRE L' INCENDIE

Matériel mobile de lutte contre l'incendie :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extincteur portatif (X1) - ABC 4Kg	Date prochaine révision : 05/05/2023 Sans observation
Attestation de contrôle des extincteurs	Sans observation

4.4 DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

Engins individuels de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Brassière de sauvetage sans appareil lumineux (X3) - VFI 150 N Art 236-3.08	Sans observation
Gaffe	Sans observation

Dispositions opérationnelles d'abandon :

Dispositions	Constatations issues de la visite
Drôme de sauvetage compatible avec le nombre maximum de personnes à bord et la catégorie de navigation - Art 236-3.08	Sans observation
Vérification de la conformité de la disponibilté et de l'arrimage de l'ensemble des moyens de sauvetage	Sans observation

4.5 SECURITE DE LA NAVIGATION ET COMMUNICATIONS RADIO

Equipements de navigation :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Jumelles marines	Sans observation
Autre équipement (X1) - échelle de remontée	Sans observation

Prévention des abordages :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Lampe torche étanche signaux morse	Sans observation

Signaux de détresse :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Fusée à parachute (X3)	Date fin de validité : 01/07/2026 Sans observation
Fumigène flottant (X2)	Date fin de validité : 01/06/2026 Sans observation
Miroir de signalisation	Sans observation

Installations radioélectriques :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Licence radioélectrique en cours de validité - VHF mobile	Sans observation

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
VHF portative non ASN (X1)	Sans observation

Mouillage- Amarrage- Remorquage- Transf. du pilote :

- Ligne de mouillage (X1) - ancre 4kg + 1,5 x L en chaîne + bout de remorquage.

4.6 PROTECTION DES PERSONNES - ENGINS DE LEVAGE

Protection des personnes :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Vêtement à flottabilité intégrée VFI (X3) - 150N	Sans observation

4.7 HYGIENE ET HABITABILITE - MATERIEL MEDICAL

Matériel médical :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dotation médicale C (X1) - Annexe 217-3.A.1 & PV-CRS 270/17 : Dotation D en accord avec PV CRS n °270/17 (navire de pêche et navire portuaire en 4eme et 5eme cat.) Composition dotation médical D : 20cp de paracétamol lyoc 500mg, 1 flacon Chlorhexidine antiseptique, 1 couverture de survie, 1 rouleau de Sparadrap, 10 Compresses stériles 20cmX20cm, 6 épingles de sureté, 6 sutures cutanées adhésives stériles, 1 pince à échardes, 1 ciseau lame inox, 1 contention élastique adhésive, 1 paire de gants d'examen stériles, 1 inventaire	Date fin de validité : 01/06/2023 Sans observation

5. ESSAIS

Les essais suivants ont été réalisés à bord du navire :

Type d'essai	Observations
Essai de l'appareil à gouverner en mode normal et en secours - Barre franche	Sans observation
Essai des feux de navigation (feux complets et le cas échéant en double avec alimentation électrique de secours) - Lampe torche à bord	Sans observation
Essai des signaux sonores et de brume	Sans observation

6. OBSERVATIONS

6.1 Observations générales

La visite a eu lieu dans le cadre du changement de régime d'inspection (art 4 du décret 84-810).

6.2 Observations particulières

Neant

7. PRESCRIPTIONS

La commission de visite prescrit de corriger les défauts suivants dans les délais impartis :

7.1. Rappel des prescriptions émises lors des visites précédentes

Neant

7.2. Prescriptions nouvellement émises

Neant

8. DECISION

Le permis de navigation en 4ème catégorie restreinte, est délivré sans limitation de durée. Il appartient à l'armateur de continuer à faire vérifier, contrôler et renouveler le matériel de sécurité suivant les périodicités requises, à déclarer toute modification apportée au navire ou à ses conditions d'exploitation et à se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires à venir.

Fait le 30 novembre 2022 à ANTIBES

Président de commission
Emmanuel GARDET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la mer

Code des transports
Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié
Arrêté du 23 novembre 1987 modifié

CSN MARSEILLE
16 RUE ANTOINE ZATTARA -
CS 70248
13331 MARSEILLE

COMMUNE ANTIBES
COURS MASSENA
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE
06600 ANTIBES

N° MA/2022/1523

RAPPORT DE VISITE SPÉCIALE DE COQUE DU NAVIRE «ANTHIAS»

Aujourd'hui 30 novembre 2022 à ANTIBES, le navire «ANTHIAS» immatriculé **NI 934670** a fait l'objet d'une Visite spéciale de coque de sécurité.

La commission de visite du CSN MARSEILLE composée de :

-Président de commission, GARDET Emmanuel

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations prévues par le décret **n°84-810 du 30 août 1984**. La commission a visité le navire en se conformant aux prescriptions du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour application, et a consigné dans ce procès-verbal le résultat de ses opérations.

1. CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

NOM DE NAVIRE :	ANTHIAS		COMMUNE ANTIBES COURS MASSENA DIRECTION DE LA LOGISTIQUE 06600 ANTIBES Tél : 0492905138 Courriel : geraldine.cassebois@ville-antibes.fr
TYPE DE NAVIRE :	Vedette de surveillance	N°IMO:	
JAUGES :	.23 UMS	ZONE RADIO: N° MMSI: INDICATIF RADIO:	
PUISSANCE PROPULSIVE :	18 Kw	LONGUEURS DU NAVIRE HORS TOUT: DE REFERENCE: ENTRE PERPENDICULAIRE: LARGEUR DU NAVIRE:	 4.2 metre(s) 4.2 metre(s) 1.75 metre(s)
REGLEMENTATION APPLICABLE : PRINCIPALE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION : SECONDE DIVISION APPLICABLE : DATE D'APPLICATION :	 D 236 - Ved. surveillance, assistances, sauvetage 01/01/2017	DATES DE MISE EN CHANTIER: POSE DE QUILLE: MISE EN SERVICE:	 2017 09/08/2017 20/11/2017
ENGIN PRINCIPAL : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : DUREE DE VALIDITE MAXIMUM DU PN : ENGIN SECONDAIRE : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : CRITÈRE D'ÉVALUATION :	 5 2		

2. CATEGORIE DE NAVIGATION

CATEGORIE DE NAVIGATION :	4ème restreinte
CONDITIONS D'EXPLOITATION :	4ème limitée à 2 milles de la terre la plus proche. NAVIGATION DIURNE Liée à la Catégorie de conception C. A proximité de la côte;vent jusqu à 6 échelle Beaufort; hauteur de vague jusqu à 2 H
COMMENTAIRES PARCOURS AUTORISE :	

EXEMPTIONS :	
COMMENTAIRES EQUIPAGE :	
DUREE MAXIMALE DE SEJOUR A LA MER (EN HEURES):	3
Nombre maximum de personnes à bord : 3 dont 3 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 0 passagers.	

3. CERTIFICATS

Certificat	DATE DE DELIVRANCE AUTORITE	DATE EXPIRATION	DATE DE VISA AUTORITE	COMMENTAIRES

4. CONSTATATIONS

Les contrôles et vérifications suivants ont été réalisés à bord du navire :

4.1 PLANS ET DOCUMENTS

Documents du navire :

- Autre document (X1) - Déclaration de l'exploitant ART. 130.8.
Sans observation.

- Photo navire (X1).
Sans observation.

Organisation des visites de sécurité :

- Date prévue de prochaine visite au sec (navire de moins de 12m) - Visite à sec réalisée le 30/11/2022.
Sans observation.

4.2 COQUE ET FRANC-BORD

Marques du navire :

- Marques d'identité du navire - Plaque constructeur
N° identification FR-XMP C590Y D718
.
Sans observation.

Conditions d'assignation de franc-bord :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Etat des boudins	Sans observation
Etat visuel de la structure et des bordés	Sans observation
Type pneumatique (X1)	Sans observation

Face externe de la carène et appendices :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Fonds - Fond souple	Sans observation

Assèchement :

Référentiel applicable au navire	Localisation	Constatations issues de la visite
Seau rigide ou écope		Sans observation
Autre équipement (X2)	2 vides vite avec bouchon au point bas sur tableau arrière	Sans observation
Autre équipement (X1)	1 chaussette sur tableau arrière	Sans observation

4.3 APPAREILS DE PROPULSION ET AUXILIAIRES

Machine principale :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Moteur hors-bord (X1) - Moteur hors bord 25 CV MERCURY, 2 temps. Barre franche	Sans observation

5. ESSAIS

Les essais suivants ont été réalisés à bord du navire :

Néant

6. OBSERVATIONS

6.1 Observations générales

La visite a eu lieu dans le cadre du changement de régime d'inspection (art 4 du décret 84-810).

6.2 Observations particulières

Neant

7. PRESCRIPTIONS

La commission de visite prescrit de corriger les défauts suivants dans les délais impartis :

7.1. Rappel des prescriptions émises lors des visites précédentes

N°	INTITULE	REFERENCE REGLEMENTAIRE	DATE D'EMISSION	DATE LIMITE DE REALISATION
1	Document unique de prévention (DUP) (X1)	Art. 7 du décret 2007-	21/11/2017	21/03/2018
Mise en place d'un document unique de prévention présentant les risques ; rappelant les consignes de sécurité et les actes préventifs mis en place.				

7.2. Prescriptions nouvellement émises

Neant

8. DECISION

L'armateur effectuera sa demande de renouvellement des titres de sécurité un mois avant leur date d'expiration, conformément à l'article 130.8 et l'Annexe 130.A4 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié. L'armateur notifiera au Centre de Sécurité des Navires compétent la non réalisation des prescriptions dans les délais impartis conformément à l'article 4.V du décret 84-810 du 30 août 1984 modifié. La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 15 jours francs à compter de la notification de la décision contestée dans les conditions fixées par la section 3 du décret précité. En conformité avec l'article 30 de ce même décret, copie du présent procès-verbal devra figurer dans le registre tenu à bord.

Fait le 30 novembre 2022 à ANTIBES

Président de commission
Emmanuel GARDET